

L'hon. M. Churchill: Règlement!

L'hon. M. Martin: Il a dit:

Voyez ce qui est arrivé aux rapports sur les perspectives économiques...

M. l'Orateur: A l'ordre! On peut mettre en doute la pertinence du raisonnement suivi par le député. La motion vise à produire un document actuel. Le député cherche à introduire dans la discussion les remarques faites par M. Mitchell Sharp à propos d'un document présenté en 1958.

L'hon. M. Martin: Ce que je cherche...

M. l'Orateur: Je n'en puis voir la pertinence en ce moment. Le député pourrait peut-être, avant de continuer, me l'indiquer.

L'hon. M. Martin: Je reconnais la difficulté qu'éprouve Votre Honneur et je veux l'aider, car il aborde ces questions avec une impartialité que nous estimons tous beaucoup dans cette Chambre.

M. Smallwood: Sûrement pas le député de Hull.

L'hon. M. Martin: J'essaie d'analyser les mots du ministre du Commerce. Compte tenu de ce que son prédécesseur a déclaré, de la ligne de conduite suivie et des paroles mêmes de l'actuel ministre du Commerce, on ne saurait conclure qu'il n'a pas reçu des rapports qui, en principe, constituent ce que le premier ministre a transmis à la Chambre d'une manière irrégulière le 20 janvier 1958.

L'hon. M. Hees: Ne soyez pas ridicule.

L'hon. M. Martin: Que le ministre du Commerce...

L'hon. M. Hees: Je vous dis de cesser de tenir des propos ridicules et ronflants.

L'hon. M. Martin: ...ne nous empêche pas d'obtenir des renseignements qu'il a en sa possession...

L'hon. M. Hees: Je n'ai pas ces renseignements.

L'hon. M. Martin: ...et qui, selon le premier ministre, doivent être transmis à la Chambre sans qu'il soit nécessaire de présenter une motion. Cherchant à établir que les paroles du ministre du Commerce signifient, en fait, qu'il existe des documents, je me reporte aux paroles d'un ancien sous-ministre du Commerce.

M. l'Orateur: En toute déférence, je ferai observer à l'honorable député que je ne vois pas qu'il soit à propos de rappeler ici des paroles de quelqu'un qui n'est plus au service du ministère et qui ne sait pas, par conséquent, quelle ligne de conduite on y suit présentement.

L'hon. M. Hees: Je pose la question de privilège. L'honorable député persiste à dire qu'il existe un document et je soutiens, moi, que ce document n'existe pas. Je lui ai répété tant et plus que je reçois presque quotidiennement de mes économistes des renseignements sous forme orale ou sous forme de documents de travail. Toutefois, je n'ai reçu aucun rapport officiel comme celui que demande l'honorable député. Pareil rapport n'existe pas. A divers moments et sous diverses formes, je reçois des renseignements, mais jamais on ne m'a remis de document comme celui que l'honorable député réclame. Il prétend que j'ai un tel rapport en ma possession. Je lui dis que non, et il doit me croire sur parole.

M. l'Orateur: Cet aspect de la discussion me préoccupe un peu. Il est d'usage à la Chambre d'accepter...

L'hon. M. Pickersgill: Puis-je dire quelques mots au sujet de la question de privilège?

M. l'Orateur: S'il estime devoir s'exprimer à ce sujet, l'honorable député pourra le faire plus tard.

Il est d'usage d'accepter ce qu'un collègue peut affirmer en cette enceinte...

L'hon. M. Martin: Je l'accepte volontiers.

M. l'Orateur: ...sur une question qu'il connaît particulièrement bien. On ne s'entend pas—et l'on peut en discuter—sur le sens des paroles du ministre. La motion prétend qu'il y a un document et demande qu'il soit déposé, de sorte que le débat—et il n'y a rien d'irrégulier à cela—porte sur l'existence du document. Il est légitime de réunir toutes les preuves qui peuvent indiquer que, par ses propos, le ministre n'a pas nié l'existence d'un document, bien que les honorables députés doivent accepter les paroles qu'il a prononcées, en tant que telles. C'est pourquoi je peux admettre l'objection qu'on soulève à cet égard.

L'hon. M. Pickersgill: J'invoque le Règlement. J'ai écouté attentivement ce que le ministre a dit. Il a déclaré qu'il n'y avait pas de document officiel et je le crois volontiers sur parole. Il n'y a pas de document officiel. Mais je n'ai pas parlé d'un document officiel. J'ai demandé un exemplaire des plus récentes prévisions économiques. L'honorable représentant nous a dit qu'il reçoit des prévisions économiques tous les jours. Je lui demande de nous communiquer les derniers renseignements disponibles afin que nous sachions à quoi nous en tenir.

L'hon. M. Martin: Étant donné que le ministre a soulevé la question de privilège, et que Votre Honneur a fait une observation